



Analyse du questionnaire en ligne à destination des partenaires du CHM belge durant l'accord cadre 2008-2012 avec la DGD.

Introduction :

Le partenariat CHM pour la période 2008-2012 est actuellement évalué par la Coopération belge au développement. Cette évaluation permettra de prendre des décisions sur les futurs axes stratégiques à suivre pour un futur accord cadre sur la période 2013-2019. Cette évaluation est effectuée en deux temps : un questionnaire en ligne et un atelier de réflexion avec les pays partenaires.

Le questionnaire en ligne, posté sur le site web du CHM belge en février 2012, a été adressé à l'ensemble des partenaires. Il avait 2 objectifs principaux :

- obtenir un bilan de la mise en œuvre du programme de coopération entre les CHM pour les 4 dernières années (2008-2012)
 - fournir des avis et suggestions sur l'avenir du partenariat en rapport avec le CHM (2013-2019).
- L'analyse de ce rapport suivra le même plan que le questionnaire : une première partie sur le bilan et une seconde partie sur l'avenir.

Les résultats de l'enquête seront présentés lors de l'atelier de réflexion, organisé au Bénin du 23 au 25 avril 2012.

Le questionnaire était ouvert du 1^{er} au 15 février 2012. Un total de 10 participants a répondu au questionnaire¹. Il s'agit des points focaux nationaux CHM ou gestionnaires des sites web CHM indiqués dans le tableau 1.

¹ Il convient de noter que le partenariat entre les CHM de Belgique et d'Algérie n'a été redynamisé qu'en novembre 2011, ce qui explique que l'Algérie n'a pas pu répondre aux appels à projets passés durant cet accord-cadre.

Tableau 1 : Liste des participants au questionnaire.

Nom	Pays
Armand Koidiané Jean	Côte d'Ivoire
Boureima Boubacar	Niger
Mouhamadou Traore	Mali
Laouar Saida	Algérie
Madbouhi Mostafa	Maroc
Voahangy Raharimalala	Madagascar
Rigobert Ntep	Cameroun
Nzigidahera Benoît	Burundi
Guy Mboma Akani	RDC
Akpona Adeloui Hugues	Bénin

1 Bilan des activités passées

1.1 Formations nationales

Parmi les 10 pays sondés, 8 ont organisé une formation nationale adressée aux gestionnaires des sites web CHM venant des institutions nationales partenaires impliquées dans l'implémentation de la Convention sur la Diversité Biologique (ministères, universités, ONG, etc.). Il s'agit des pays suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc et Niger.

Après chaque formation, le suivi des participants est assuré par le responsable national. Ce suivi peut prendre plusieurs formes : échanges d'e-mails, discussions individuelles directes lors d'autres rencontres, réunions d'évaluation avec l'ensemble des participants plusieurs mois après la formation nationale ou enfin suivi des ajouts sur le site et conseils via des commentaires ou des échanges d'e-mails. La figure 1 indique les modes de suivi choisis par les 8 responsables.

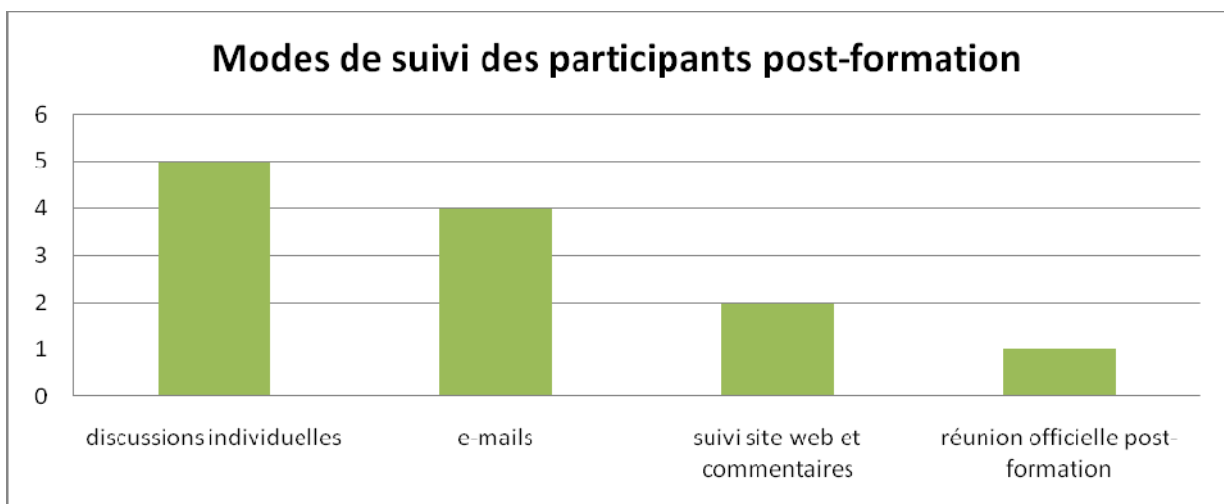


Figure 1 : Modes de suivi des participants à la formation.

Ainsi, il apparaît que les modes de suivi privilégiés sont les discussions individuelles lors d’autres rencontres et l’échange d’e-mails. Une seule réunion d’évaluation de suivi post-formation a été organisée, c’était au Burundi.

Les responsables ont été interrogés sur l’évolution de leur site web CHM après les formations. La majorité d’entre eux estime que leur site a moyennement évolué (5/8). Une seule personne estime que son site a bien évolué et une seule que son site a faiblement évolué.

Si on s’intéresse à l’aspect technique, les ajouts sur le site web après les formations peuvent concerner plusieurs objets du site: travail sur les pages du site web, travail sur les sections du site ou autres. La figure 2 recense les changements techniques apportés aux sites web CHM selon leurs responsables.

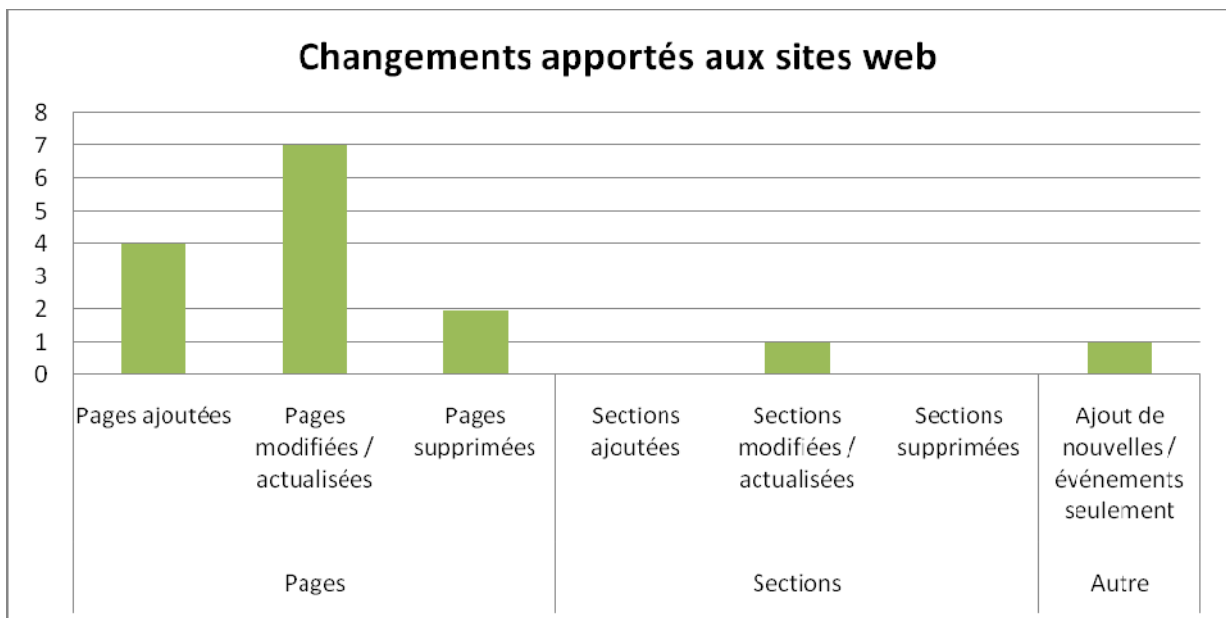


Figure2: Changements apportés aux sites web CHM après les formations nationales

Selon les responsables, l’essentiel des ajouts effectués sur leur site web national concernait les pages web (voir figure 2). La majorité des changements apportés était la modification ou l’actualisation de pages web déjà existantes, puis venait l’ajout de nouvelles pages web et enfin la suppression de pages web, celles-ci étant certainement jugées obsolètes. Peu de changements ont concerné des sections entières du site web. Aucune section n’a été ajoutée ou supprimée par les participants aux formations. Seul un partenaire recense la modification d’une ou plusieurs sections sur son site web.

1.2 Projets de renforcement des sites web CHM

Sur les 10 pays partenaires ayant répondu au sondage, 9 pays ont bénéficié d'au moins un projet de renforcement de leur site web CHM national entre 2008 et 2012. Un seul pays n'a jamais bénéficié d'un tel projet.

La majorité des pays (5) a bénéficié de 3 projets de renforcement du CHM sur l'ensemble de la durée de l'accord cadre, 3 pays ont bénéficié d'1 projet, enfin 1 pays a bénéficié de 2 projets.

Les partenaires ont ensuite été interrogés sur les impacts estimés des projets sur le fonctionnement de leur CHM et ce, dans plusieurs domaines.

La figure 3 montre une estimation du rôle du projet sur la visibilité du CHM au niveau national.

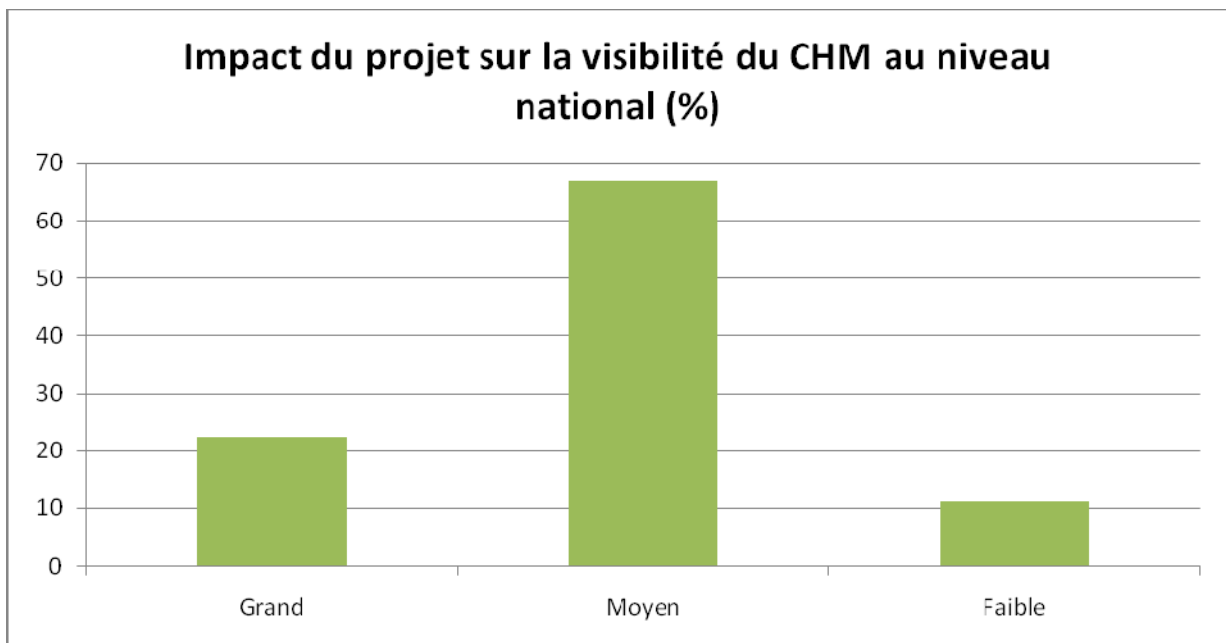


Figure 3: Impact du projet sur la visibilité du CHM au niveau national (%)

La majorité des responsables estime que le projet a eu un impact moyen sur la visibilité de leur CHM au niveau national (66% des répondants). Puis 22% des répondants estiment que ce projet a amené une grande visibilité de leur CHM, enfin 11% estiment que cela n'a apporté qu'une faible visibilité à leur CHM.

La figure 4 montre une estimation du rôle du projet sur le développement du réseau CHM national.

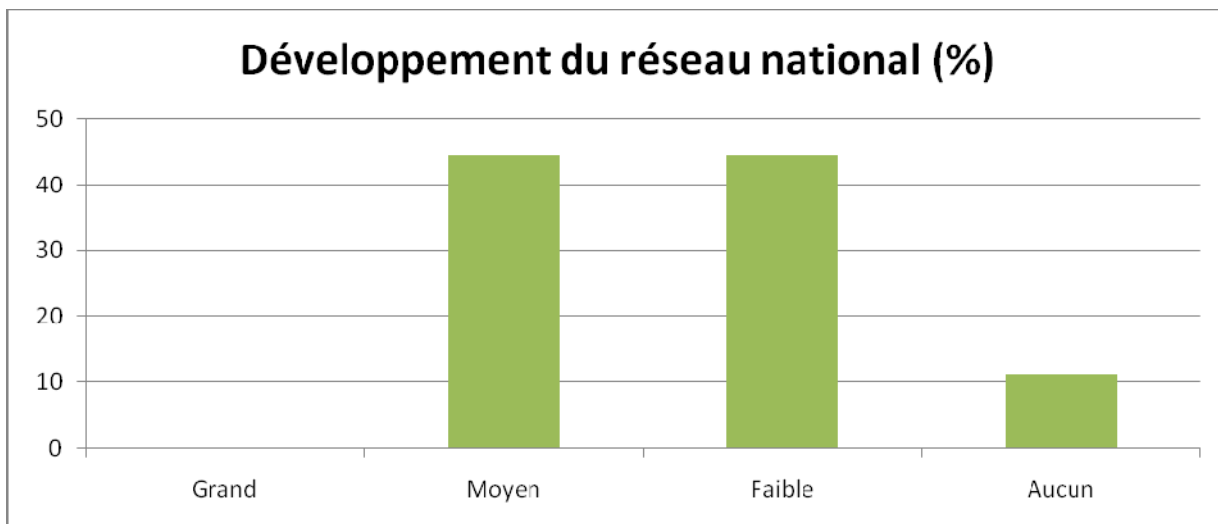


Figure 4: Développement du réseau national grâce au projet de renforcement du CHM.

D'après la figure 4, aucun responsable n'estime que le projet de renforcement a entraîné un grand développement de son réseau national. Le même nombre de participants estime que le réseau s'est moyennement ou faiblement développé suite au projet (44%). Enfin, 11% des participants estiment que le projet n'a pas débouché sur un développement du réseau national (Cameroun).

La figure 5 montre une estimation de l'impact du projet de renforcement sur le fonctionnement du CHM en général.

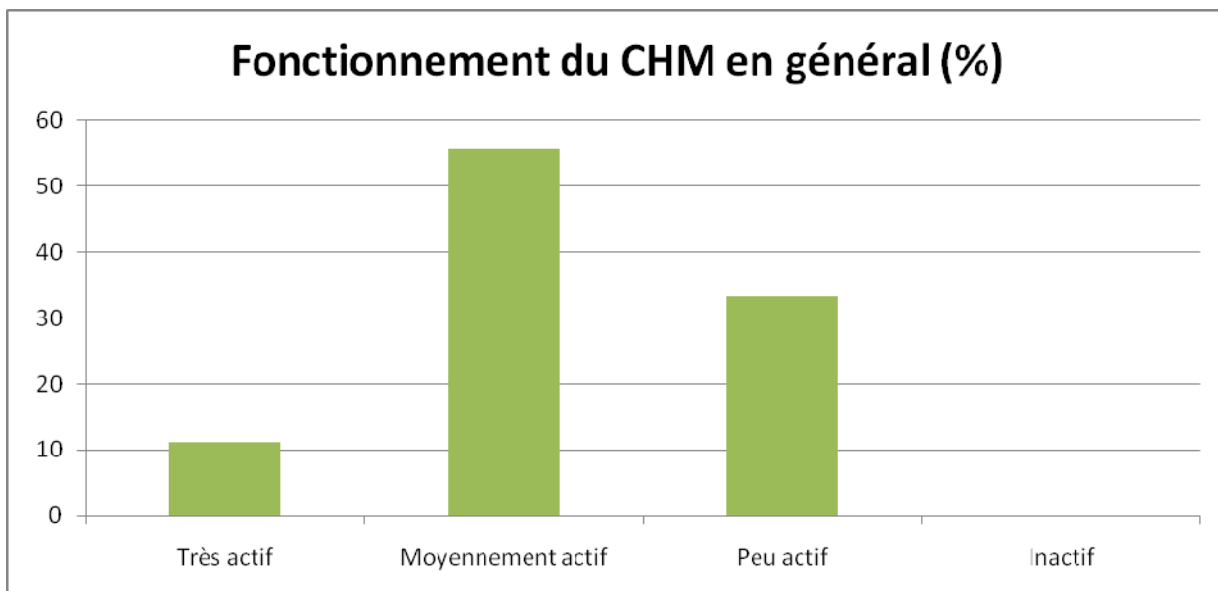


Figure 5: Impact du projet sur le fonctionnement du CHM.

La majorité des sondés estime que le projet a entraîné un fonctionnement moyennement actif de leur CHM (55%). Puis 33% des sondés estiment que leur CHM s'en est trouvé peu actif. Enfin, un seul responsable estime que le projet a entraîné un CHM très actif, il s'agit du Maroc.

Plus de la moitié des pays ayant bénéficié d'un projet de renforcement de son CHM a rédigé une stratégie nationale pour son CHM (5 pays sur les 9). Il s'agit du Maroc dont la stratégie nationale est parue en 2009 ; du Bénin, du Cameroun et de Madagascar dont les stratégies sont parues en 2011 et enfin, du Burundi dont la Stratégie Nationale et le plan d'action du CHM ont été évalués en mars 2012 et devraient être adoptées en 2012.

Les 4 partenaires n'ayant pas développé de stratégie l'expliquent par un manque de volonté politique, un manque de moyens financiers et le fait que l'élaboration d'une stratégie pour le CHM n'était pas leur priorité durant cette période.

Les autres impacts des projets de renforcement indiqués par nos partenaires sont :

- la mise en place d'autres outils de diffusion des informations sur la biodiversité: notamment le renforcement de la bibliothèque de l'INECN au Burundi
- des nouveaux contacts au Bénin
- la possibilité de véhiculer des financements et de la coopération au Maroc.

Les partenaires ont également émis des suggestions de « Best practices » pour aider les autres CHM à se développer davantage :

- les projets de renforcement des sites CHM permettent de réaliser des activités liées directement à l'opérationnalisation du site. Il faut en profiter pour impliquer les parties prenantes au niveau national afin d'assurer leur contribution à long terme (Madagascar).
- la création d'une revue éditée par le CHM est un cadre qui suscite l'attention des scientifiques ou autres groupes cibles qui veulent publier leurs informations (Burundi).

1.3 Projets d'éducation et de sensibilisation du public

Sur les 10 pays partenaires ayant répondu au sondage, 6 pays ont bénéficié d'au moins un projet d'éducation et de sensibilisation entre 2008 et 2012. Il s'agit du Bénin, du Burundi, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali et du Niger.

Parmi les 6 pays bénéficiaires, 3 pays ont bénéficié d'un projet et 3 pays ont bénéficié de 2 projets dans la période 2008-2012.

Le tableau 2 montre les publics ciblés prioritairement par les projets de sensibilisation de nos partenaires.

Tableau 2 : Audiences ciblées prioritairement par les projets de sensibilisation

Audience ciblée	Nombre de réponses
Décideurs (nationaux, provinciaux, locaux)	5
Gestionnaires (parcs nationaux, forestiers)	4
Scientifiques	4
Acteurs économiques des secteurs utilisant la biodiversité (agriculture, pêche, forêts,...)	3
Écoliers, enfants	3
ONGs et autres associations	3

D'après ce tableau, il semble que ce soient les décideurs (nationaux, provinciaux, ou locaux) qui étaient ciblés en priorité dans les projets de sensibilisation.

Puis viennent les gestionnaires des espaces naturels et les scientifiques à égalité. Enfin, ce sont les acteurs économiques des secteurs utilisant la biodiversité (agriculture, pêche, forêts), les écoliers ou enfants et les ONGs et autres associations.

D'autres publics étaient ciblés par nos partenaires: les parlementaires et autorités traditionnelles, les communautés locales et enfin les bailleurs de fonds et partenaires au développement.

Nous avons ensuite demandé aux partenaires d'estimer les impacts des projets de sensibilisation sur le fonctionnement de leur CHM et ce, dans plusieurs domaines.

L'ensemble des participants estiment que les projets d'éducation / sensibilisation ont eu un impact moyen sur une meilleure connaissance de la Convention dans leur pays. Personne n'estime que l'impact a été grand, faible ou nul.

La figure 6 montre l'estimation de l'impact du projet pour une meilleure connaissance de la biodiversité en général dans les pays partenaires.

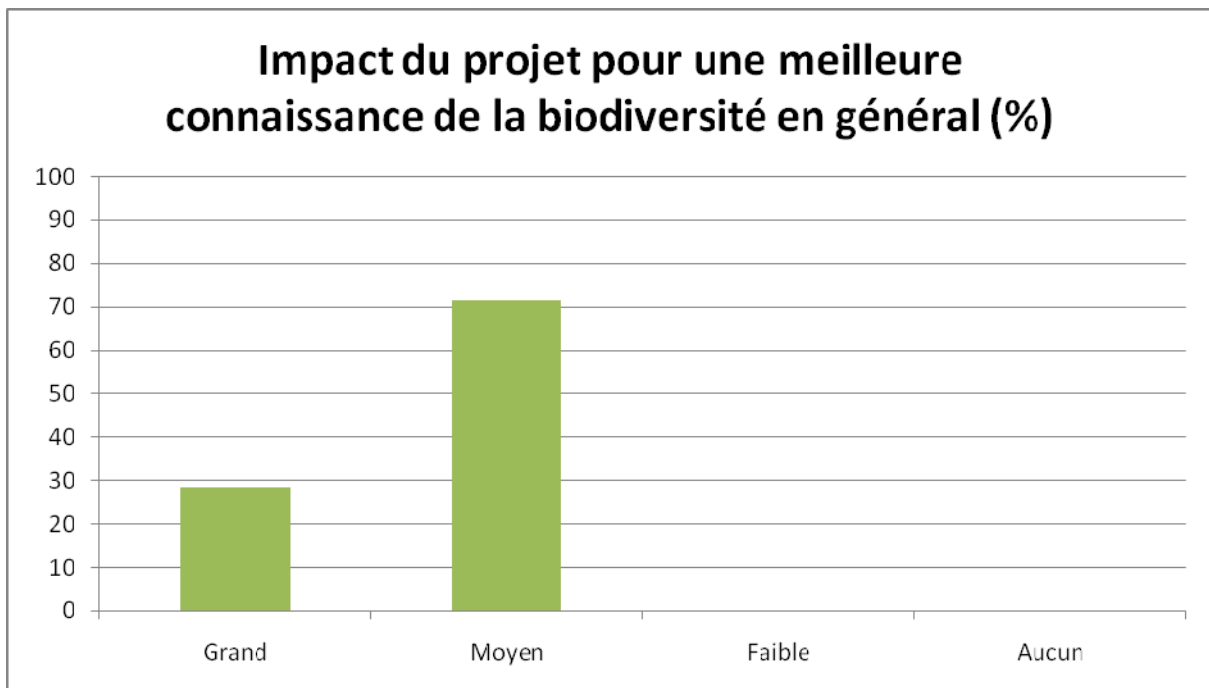


Figure 6 : Impact du projet pour une meilleure connaissance de la biodiversité en général

D'après la figure 6, la majorité des participants estime que le projet a eu un impact moyen sur une meilleure connaissance de la biodiversité en général dans leur pays (71%). Puis 29 % des participants estiment que le projet a eu un grand impact sur une meilleure connaissance de la biodiversité. Personne n'estime que l'impact a été faible ou nul.

En ce qui concerne une meilleure connaissance de certains aspects thématiques de la biodiversité, les réponses sont strictement identiques à celles fournies pour la question précédente (figure 7).

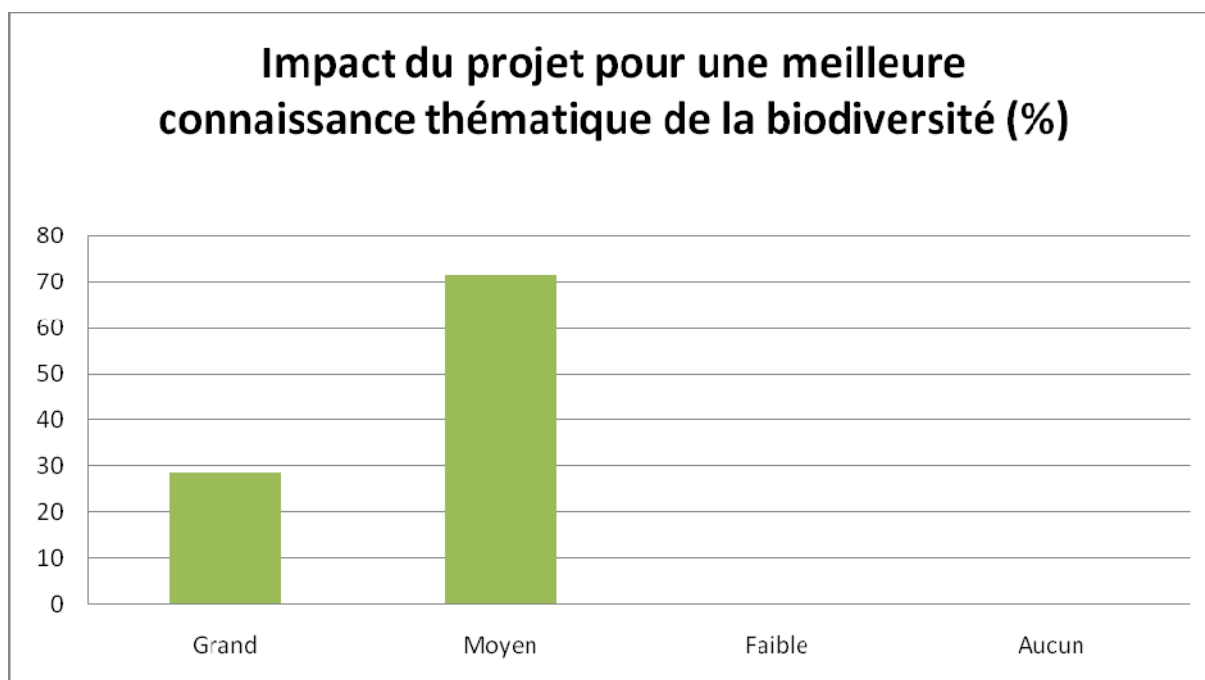


Figure 7 : Impact du projet pour une meilleure connaissance de certains aspects thématiques de la biodiversité (forêts, espèces exotiques envahissantes, ...)

En ce qui concerne l'impact des projets de sensibilisation sur une meilleure visibilité du CHM au niveau national (figure 8), les résultats sont plutôt bons car une majorité de sondés estiment que les projets ont un grand impact (29%) ou un impact moyen (43%). Cependant, 29% des répondants estiment que cet impact n'a été que faible.

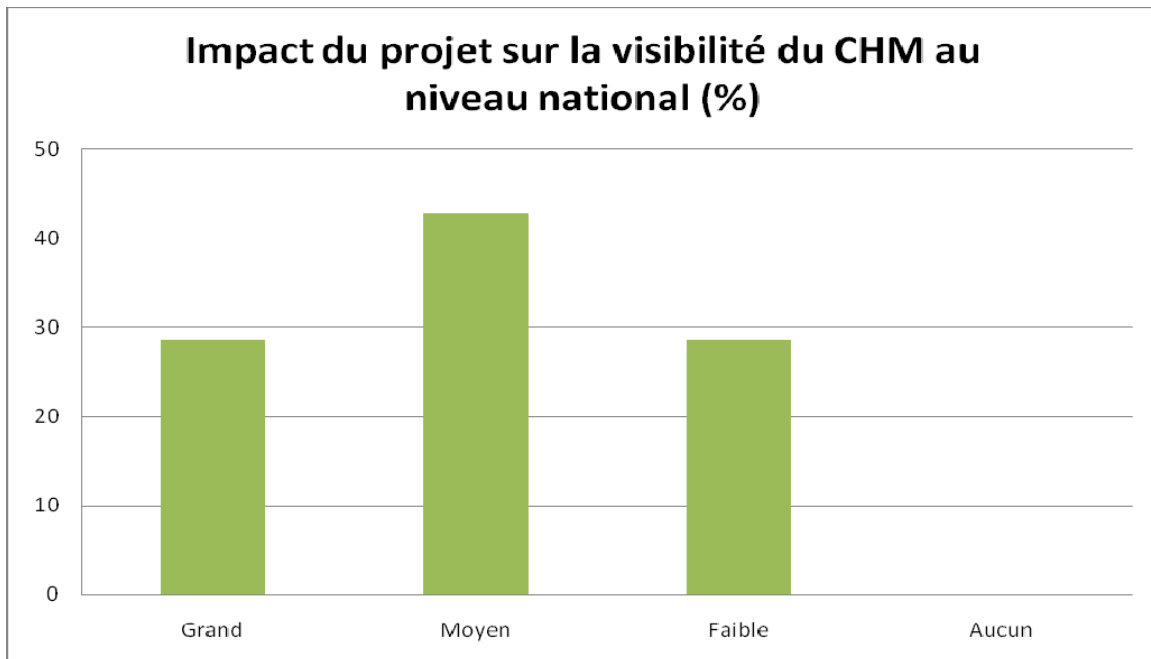


Figure 8: Impact des projets de sensibilisation sur une meilleure visibilité du CHM au niveau national

La figure 9 montre une estimation du rôle des projets de sensibilisation sur le développement du réseau CHM national.

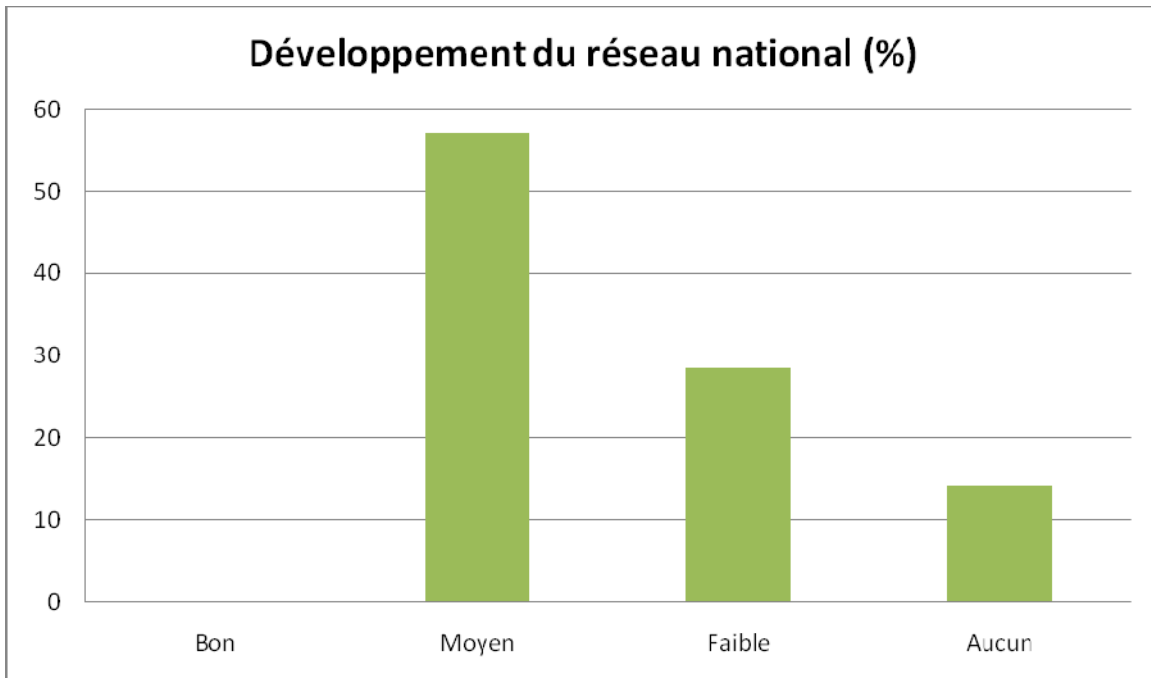


Figure 9: Impact du projet de sensibilisation sur le développement du réseau national pour le CHM

Comme pour les projets de renforcement des sites web, aucun des participants n'estime que les projets de sensibilisation ont entraîné de grand développement de leur réseau CHM national. La majorité des répondants estiment toutefois que cet impact a été moyen (57%). Quelques participants estiment que l'impact a été faible (28%) et un participant estime que l'impact a été nul.

D'autres impacts ont été identifiés par certains de nos partenaires, il s'agit:

- De la prise de conscience de certaines problématiques jusqu'ici non évoquées dans le débat national, par exemple la valeur des pollinisateurs (Burundi). Ainsi au Bénin, plusieurs étudiants, scientifiques, ONGs se sont intéressés à des sujets liés aux pollinisateurs à la suite de la sensibilisation. Des sujets de mémoire se développent dans ce sens.
- Du fait que les informations recueillies et consolidées dans le cadre du projet font toujours l'objet de demandes des partenaires.

Chaque année, les appels à projets de sensibilisation sont focalisés sur le thème choisi par la Convention. Nous avons demandé à nos partenaires si ces projets les ont aidés à organiser leur journée nationale de la biodiversité (22 mai). Seuls 2 pays ont estimé que c'était le cas, il s'agit du Bénin et du Burundi. En 2010, ils ont utilisé le matériel développé dans leurs projets sur la pollinisation lors de la journée internationale sur ce thème. Les 7 autres partenaires ont estimé que les projets ne les ont pas aidés.

Les partenaires ont également émis des suggestions de « Best practices » pour aider les autres CHM dans leurs projets de sensibilisation :

- Impliquer des parties prenantes dans les projets de sensibilisation. Emettre des produits en langue locale. Faire des projets simples, facilement compréhensibles par la population.
- Trouver des structures d'exécution notamment les agences qui travaillent dans le domaine de la biodiversité.

1.4 Collaboration entre les CHM

L'ensemble de nos 10 partenaires ont échangé de l'expérience avec d'autres points focaux ou gestionnaires de site CHM.

Cet échange d'expérience s'est effectué dans plusieurs cadres illustrés dans la figure 10.

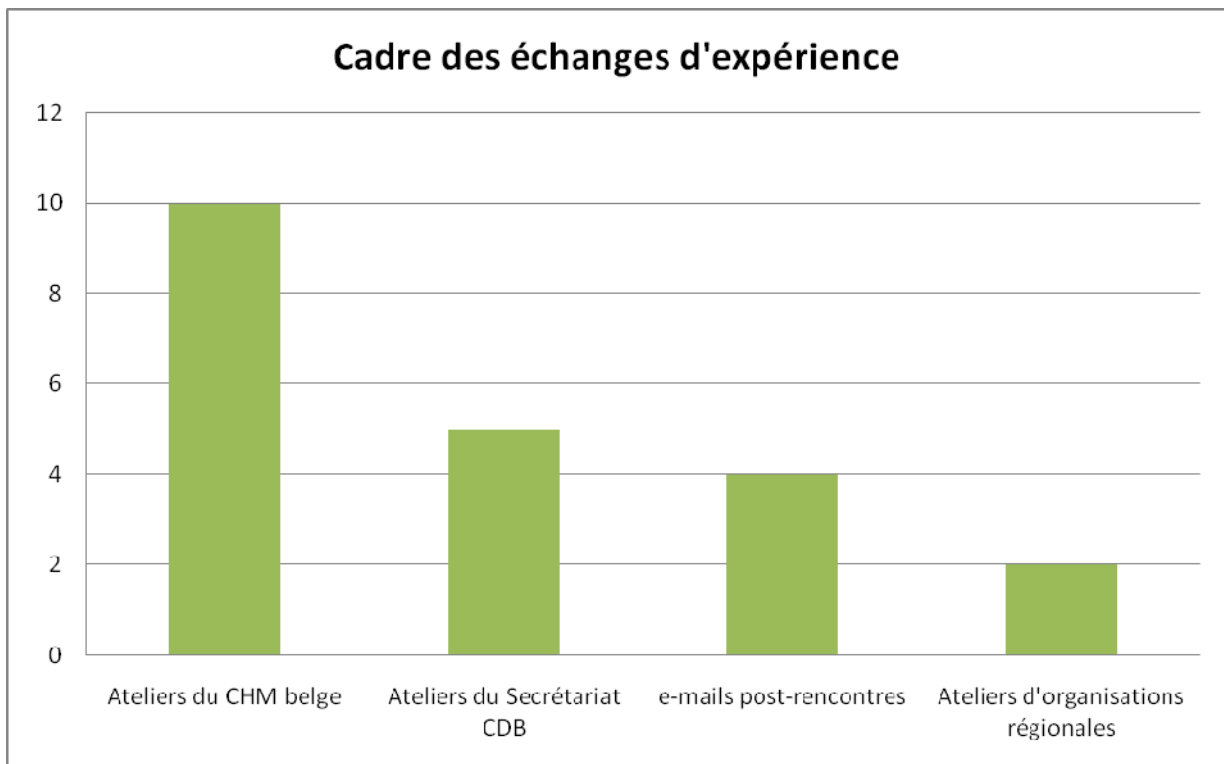


Figure 10: Cadre des échanges d'expérience entre les points focaux et/ou gestionnaires des sites CHM

Comme l'indique la figure 10, l'ensemble des personnes sondées ont échangé de l'expérience avec leurs pairs lors d'ateliers organisés par le point focal CHM belge. Puis ces échanges se sont produits lors d'ateliers organisés par le Secrétariat de la Convention (5 personnes sondées sur 10). Ce sont ensuite des échanges d'e-mails post-rencontres qui ont permis aux responsables de communiquer et d'échanger leur expérience (4 personnes sur 10). Enfin, ces échanges ont pu se faire lors d'ateliers organisés par des organisations régionales (2 personnes).

8 partenaires interrogés sur les 10 estiment que les contacts noués avec les autres points focaux CHM les ont aidés à développer leur CHM.

Cette aide s'est manifestée sous plusieurs formes (voir figure 11) :

- Pour un appui technique, en ce qui concerne la gestion et l'utilisation du site Web pour l'ensemble des partenaires,
- Pour le développement du CHM national pour 2 partenaires,
- Pour une meilleure implication du CHM dans la mise en œuvre de la Convention pour 2 partenaires,
- Pour la mise en œuvre de la Convention en général pour 1 seul partenaire.

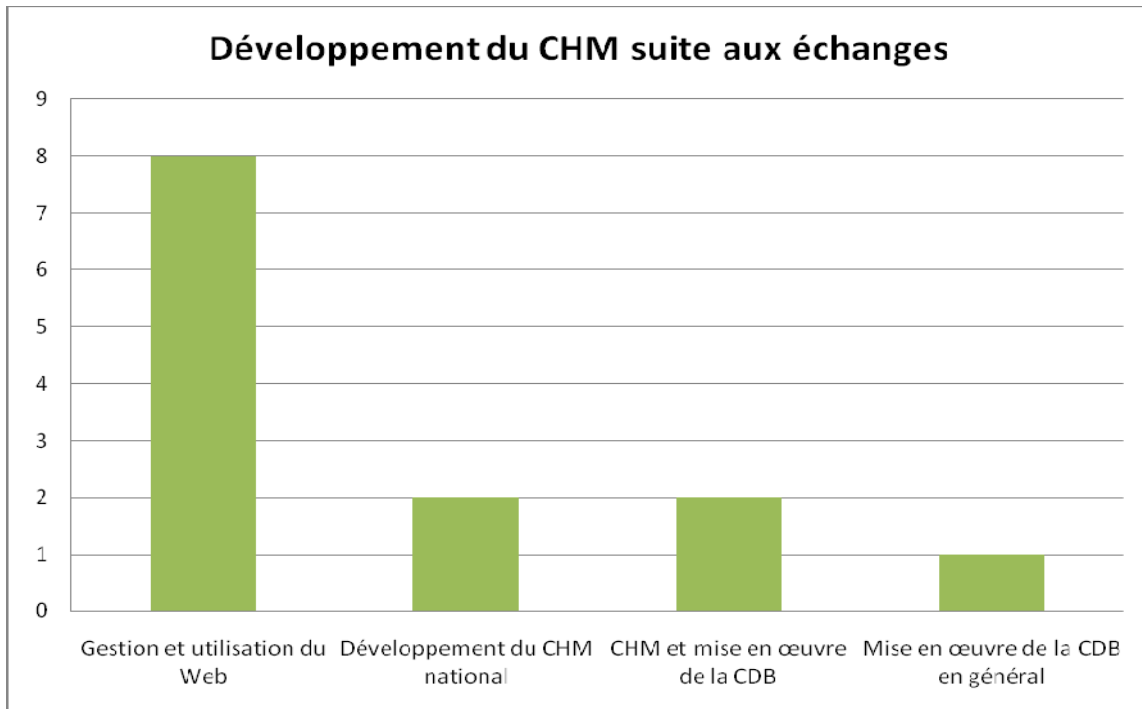


Figure 11 : Développement du CHM suite aux échanges entre points focaux ou gestionnaires de site

Le questionnaire s'est ensuite intéressé à la coopération Sud-Sud entre les CHM. A l'heure actuelle, seuls 3 de nos 10 partenaires sont impliqués dans une telle collaboration. Il s'agit du Bénin, du Maroc et de Madagascar. Dans ces coopérations, il y a deux aspects : certains pays font partager leur expérience alors que d'autres pays profitent de l'expérience des points focaux plus expérimentés. Ici le Maroc sert de référence pour les pays de la Ligue Arabe et pour de nombreux autres pays de la sous-région. Il a également aidé le Bénin dans l'élaboration de leur stratégie pour le CHM. Pour le Bénin, le fonctionnement du CHM Maroc a constitué un exemple et un objectif à atteindre. Madagascar fait également office de référence pour les Comores, pays voisin, dont 4 délégués ont suivi une formation en février 2012 (formation sur la gestion des sites web CHM organisée par le CHM belge).

L'ensemble des 7 partenaires non encore impliqués dans une collaboration Sud-Sud ont répondu qu'ils étaient disponibles pour initier une telle coopération avec un ou plusieurs pays limitrophe(s) non membre(s) du partenariat avec le CHM belge.

2 Pistes de réflexion pour le développement du CHM pour la période 2013 – 2020

Le mode de suivi de la stratégie nationale sur la biodiversité (et/ou du plan d'action) est variable selon les pays (figure 12).

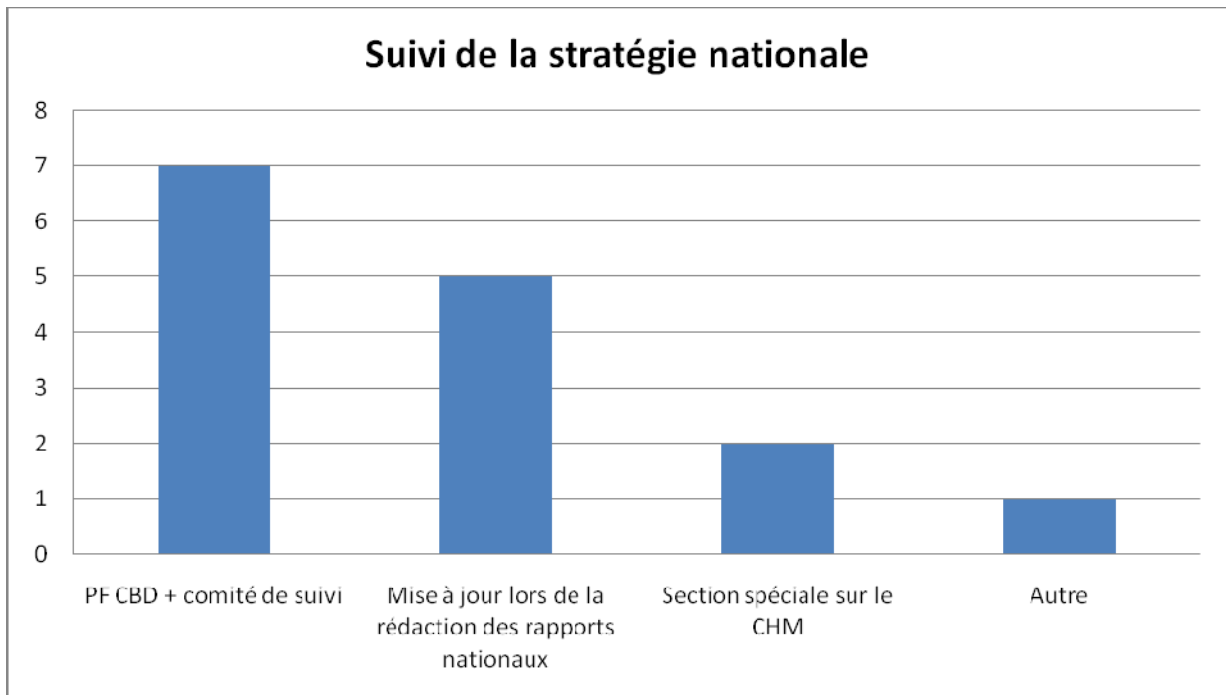


Figure 12 : Modes de suivi de la Stratégie nationale.

Pour la majorité des partenaires, le suivi de la Stratégie est effectué par le point focal CBD et un comité de suivi (7 partenaires sur 8). La Stratégie est également mise à jour lors de la rédaction des rapports nationaux (5 partenaires). Pour seulement 2 partenaires, il existe une section spéciale dédiée à l'implémentation des Plans d'actions sur le site web CHM, celle-ci étant mise à jour régulièrement. Enfin, Madagascar a indiqué utiliser un autre mode de suivi sans toutefois préciser lequel.

Tous les pays partenaires (10 pays) envisagent de rédiger ou de mettre à jour leur stratégie nationale sur la biodiversité et ce, à plus ou moins brève échéance :

- 2012 pour le Bénin, Cameroun, Niger,
- 2013 pour la RDC,
- 2014 pour la Côte d'Ivoire et le Burundi,
- 2015 pour le Maroc.

La Décision COPX/15 demande aux Parties d'utiliser leur CHM pour le suivi de la Stratégie 2011-2020 de la Convention. Les 10 pays partenaires envisagent de mettre en œuvre cette décision.

Parmi nos partenaires, une majorité de pays ne dispose pas encore d'une stratégie pour leur CHM ou d'une section sur le CHM dans leur stratégie nationale et/ou plan d'action national pour la biodiversité (6/10). Seuls 4 pays sont déjà dotés d'une telle stratégie, il s'agit du Bénin, Burundi, Cameroun et de Madagascar.

Pour les pays n'ayant pas encore rédigé de stratégie pour leur CHM, trois cas de figure se présentent :

- Développer une section sur le CHM dans une future mise à jour de leur stratégie nationale.
- Développer une stratégie spéciale pour le CHM
- Rien n'est prévu pour l'instant.

Seuls 3 pays sur les 6 ont prévu de développer une section sur le CHM dans une future mise à jour de leur stratégie nationale, et de développer une stratégie spéciale pour le CHM, il s'agit de l'Algérie, du Mali et du Niger.

Nous avons alors questionné les 4 partenaires déjà pourvus d'une stratégie pour le CHM afin de savoir sur quels niveaux allait porter le renforcement des capacités pour le CHM. Les résultats sont rassemblés dans la figure 13.

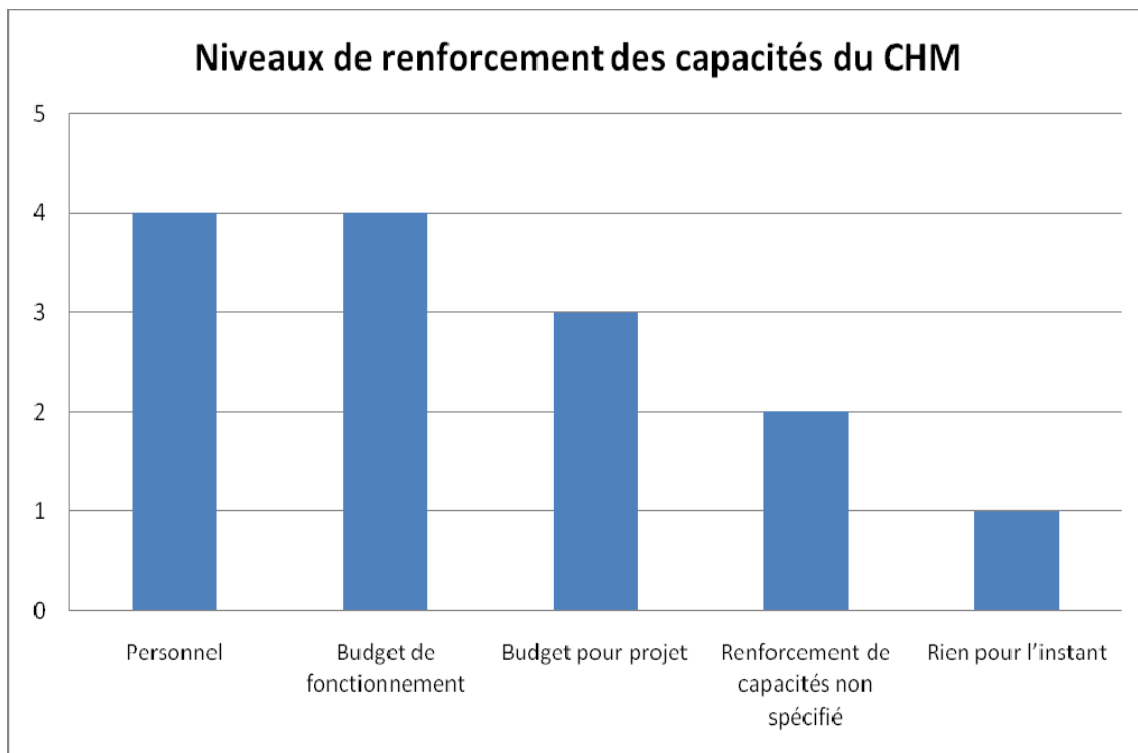


Figure 13: Niveaux sur lesquels porteront le renforcement des capacités pour le CHM

Les stratégies prévoient à égalité un renforcement du personnel et du budget de fonctionnement (4 partenaires). Puis le renforcement des capacités des CHM se fera par des budgets pour projets (3 partenaires). Pour 2 partenaires, la forme du renforcement des capacités du CHM n'est pas précisée. Enfin, en Algérie, aucun renforcement des capacités n'est prévu pour l'instant.

Puis nous avons demandé aux partenaires en quoi la collaboration avec la Belgique (ou d'autres pays) pourrait s'avérer utile dans la période 2013 - 2020 pour la mise en œuvre des décisions COP concernant le CHM (**hormis la question d'un financement structurel**).

Les réponses des pays partenaires sont les suivantes :

- Hébergement des sites web sur le serveur belge,
- Renforcement des capacités du Point Focal et des contributeurs du CHM par le biais de formations,
- Echanges d'expériences et de meilleures pratiques en matière de gestion de l'information sur la biodiversité entre les Points Focaux CHM,
- Appui au financement des actions de sensibilisation et d'éducation,
- Mise en œuvre de la stratégie pour le CHM et ajustements si besoin,
- Mise en œuvre de la Convention en général,

- Meilleure intégration des décisions des COP (car la majorité des points focaux CHM ne participent pas aux réunions statutaires de la CDB),
- Aide au développement des indicateurs de suivi de la biodiversité couplés avec une base de données en ligne,
- Agir dans la mise en œuvre des 20 objectifs d'Aichi de la CBD (OA). Le partenariat devra ainsi œuvrer sur les trois points suivants :
 - 1. Sensibilisation : OA 1, OA2, OA 6, OA 7, OA8, OA 9, OA 16, OA19, OA20 : - sensibiliser sur la valeur de la biodiversité en mettant en relief certaines pratiques locales et les diffuser en faveur de toutes les parties prenantes y compris les communautés locales ; - Sensibiliser les groupes cibles utilisateurs des ressources biologiques sur les méthodes de gestion rationnelles ; - sensibiliser pour une utilisation rationnelle de ces agroécosystèmes ; - sensibiliser sur les effets néfastes des mauvaises pratiques sources de pollution ; - Sensibiliser les décideurs et les communautés locales sur l'importance du Protocole et les aider à bien comprendre les mécanismes de négociation à juste titre - Sensibiliser pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et plan d'action pour le CHM ;
 - 2. Mise à disposition des documents et autres informations : OA 2, OA 3, OA 4, OA 5, OA 6, OA 7, OA8, OA 12, OA 13, OA 14, OA 17, OA18: - Mettre à disposition les outils ou documents d'études similaires montrant la valeur de la biodiversité ; - Contribuer à la diffusion les informations sur les mesures incitatives ainsi que les lois y relatives ; - Recenser et diffuser les actions de développement à effet pervers - Identifier et communiquer les documents sur les meilleures pratiques à la conservation - Publier les documents/stratégies qui parlent des mécanismes d'occupation des sols ; - Documenter et diffuser les informations sur les stocks de poissons, des plantes aquatiques et des invertébrés ; - Documenter et diffuser les impacts du système sylvicole et aquacole national, proposer les meilleures pratiques - Documenter le système de pollution sur base des éléments nutritifs - Documenter et diffuser les informations les espèces envahissantes, leurs voies d'introduction et les sites infectés et les publier ; - Documenter toutes les espèces en danger et les publier ; - Documenter toutes les espèces agricoles et les espèces sauvages en danger et montrer des mesures pour leur préservation ; - Documenter et publier toutes les informations en matière d'espèces agricoles ; - Documenter et diffuser les valeurs des espèces agricoles et d'élevage à haut risque de disparition ; - Documenter les meilleures pratiques/principes de la restauration des services essentiels liés à l'écologie et sensibiliser pour leur préservation ; - Documenter les connaissances écologiques liées aux services des communautés et les publier ; - Publier tous les documents/stratégies et plans nationaux élaborés - Documenter et diffuser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles ;

- 3. Création de cadre de collaboration et formation: OA 2, OA 12, OA20 : - Créer un cadre de partenariat avec les institutions nationales et internationales en matière d'étude sur les valeurs de la biodiversité ; - Publier les bailleurs potentiels pour le CHM - Susciter une formation du système de classification de l'UICN au niveau national Tout cela nécessitera le renforcement des capacités du CHM pour qu'il soit à mesure de collecter et diffuser les informations et sensibiliser tous les groupes cibles.

Nous avons ensuite demandé aux partenaires d'imaginer les activités du CHM comme outil de suivi de la Stratégie 2011-2020 de la Convention en 2020.

Les réponses, groupées par thèmes, sont les suivantes:

- Diffusion des conclusions des réunions et fora; - Sensibilisation/information du public sur toutes les réunions/formations et tout autre évènement relatif à la biodiversité (Journée Internationale), Programme de mise en œuvre de la stratégie, processus d'élaboration des stratégies et de mise en œuvre du protocole de Nagoya ; - Redynamisation des pages, des actualités et des évènements ;
- Renforcement des institutions nationales pour assurer la fourniture, l'échange et l'utilisation des informations sur la diversité biologique, pour assurer la cohérence de la politique générale et faciliter la coordination entre les secteurs - Amélioration de la gestion des connaissances pour favoriser un meilleur accès aux connaissances, informations et technologies pertinentes ainsi que leur utilisation, au moyen du Centre d'échange ;
- Suivre toutes les activités mener pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité - Etablir une base de données sur la biodiversité. - Développer des indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité. - Sensibiliser les partenaires et les décideurs. - Forum de discussion ;
- Participer à l'identification des indicateurs nationaux des objectifs d'Aichi Participer à l'identification des parties prenantes Assurer la mise à jour par l'intégration de sa mise en œuvre par les parties prenantes en intégrant des informations sur chaque indicateurs Effectuer des renforcements de capacité des partenaires ;
- Mise en œuvre des dispositions de la décision X/15 adoptées lors COP 10 et la mise en œuvre intégrale de la stratégie du CHM national ;
- Le CHM devra se concentrer sur chaque objectif d'Aichi. Des sections et des pages web devront se bâtir sur base de ces objectifs ;
- Le CHM joue vraiment son rôle de vitrine de la Convention et qu'il devienne une interface entre tous acteurs impliqués dans le domaine de la Biodiversité ;
- Réorganisation dynamique du CHM, mise en conformité du CHM avec les orientations pour la décennie en cours. Etablissement de la situation de référence sur les perceptions et collecte périodique pour apprécier les évolutions.

Puis nous avons questionné les partenaires sur l'évolution attendue du CHM de leur pays en 2020, en comparaison avec l'état actuel (en 2012). Pour cela, ils avaient à disposition 5 niveaux prédéfinis : du niveau 1, le plus abouti (CHM avancé et fonctionnel, avec stratégie pour le CHM, comité de suivi pour le CHM, site web CHM fonctionnel, point focal CHM) au niveau 5, le plus bas (Pas de point focal CHM). Les réponses sont présentées dans la figure 14.

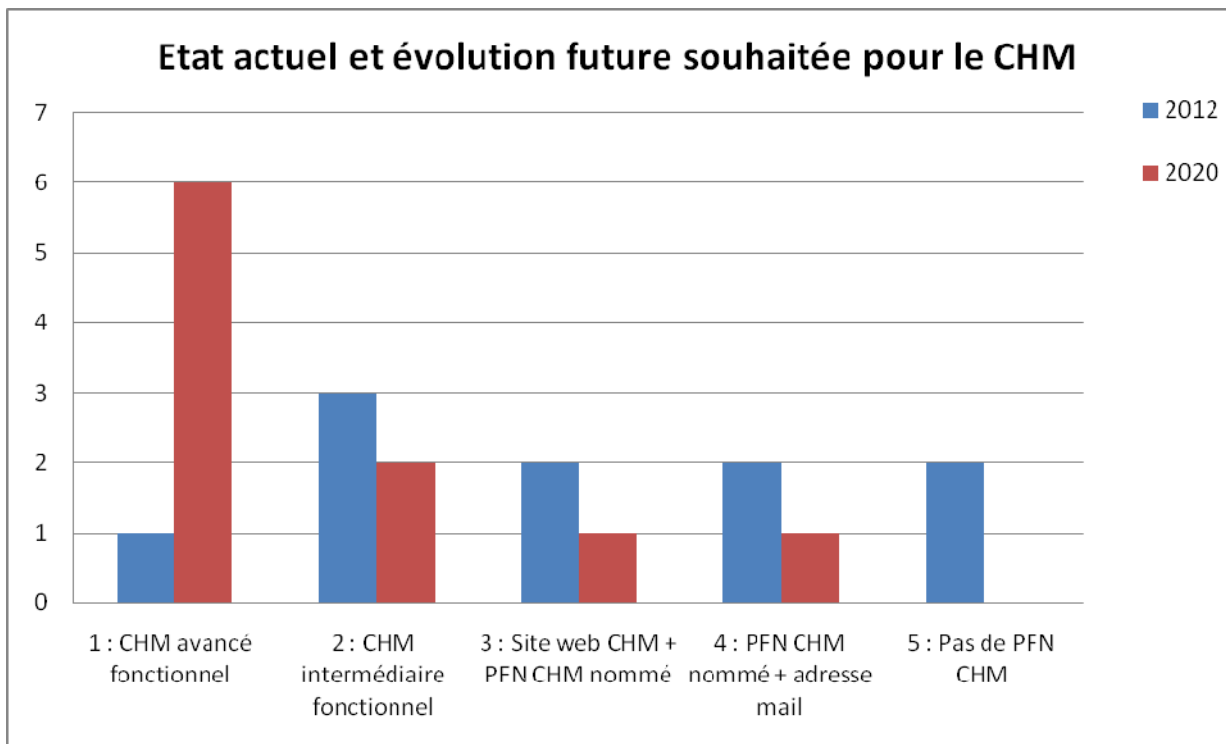


Figure 14: Etat actuel et évolution future envisagée pour le CHM (PFN : Point Focal National)

Nous constatons que la majorité des partenaires espèrent avoir un CHM avancé et fonctionnel d'ici 2020 (niveau 1). Les partenaires ont ensuite indiqué les grandes étapes qu'ils devront suivre pour atteindre cet objectif, celles-ci varient énormément selon le niveau de départ constaté en 2012.

Ainsi, pour le Bénin, déjà pourvu d'une stratégie, il s'agira de :

- Vulgariser la stratégie
- Mettre en œuvre la stratégie
- Evaluer la stratégie
- Réviser la stratégie.

Pour la RDC, il faudra redynamiser le Point Focal en nommant les Points Focaux Provinciaux et organiser des ateliers de formation à leur intention, mettre en place une stratégie nationale du

CHM; chercher à impliquer le CHM dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions nationaux.

Pour le Burundi, il s'agira de renforcer le CHM existant et de le rendre plus opérationnel.

Pour l'Algérie, ces étapes sont :

- Développement d'une section sur le CHM dans la stratégie nationale (2013-2020)
- Élaboration d'un plan d'action du CHM - Mise en place d'un comité intersectoriel pour le suivi du CHM
- Alimentation du CHM par les informations existantes et assurer sa mise à jour.

Pour le Niger, il faudra agir sur la :

- Redynamisation du réseau des contributeurs par une formation interne; - Mise en place d'un comité de suivi du CHM
- Dotation du Point Focal CHM de moyens pour la mise en œuvre des activités
- Redynamisation du partenariat avec les structures clés de la biodiversité
- Introduction d'un volet CHM dans la mise en œuvre du Protocole APA de la CBD
- Élaboration d'une stratégie pour le CHM Niger
- Mise à jour régulière du site web CHM Niger.

Pour la Côte d'Ivoire, il faudra :

- Désigner nommément un point focal par l'autorité ou la tutelle
- Installer le point focal en le dotant de moyens techniques (informatique, connexion Internet, constituer un réseau de contributeurs, etc)
- Renforcer les capacités des parties prenantes.

Pour Madagascar, il s'agira de :

- Planifier les activités du comité de suivi
- Fournir le renforcement de capacités
- Assurer l'implication des parties prenantes à la mise à jour du site.

Pour le Mali, il faudra :

- Elaborer une stratégie de développement du CHM
- Actualiser la stratégie de la biodiversité
- Renforcer les capacités du personnel.

Les autres pays n'ont pas donné de précisions.

Pour finir, quelques observations supplémentaires des partenaires, sur des aspects non traités dans le questionnaire :

- Le Mali souhaite un renforcement du point focal / gestionnaire du CHM pour la coopération sud / sud.
- Le Niger souhaite que la collaboration entre le CHM Belge et le CHM Niger soit renforcée à travers le financement des projets (renforcement des capacités du Point Focal en formation, échange d'expérience avec d'autres pays); que le CHM belge les appuie pour créer un partenariat avec d'autres institutions en vue de trouver des financements additionnels pour la mise en œuvre des activités du CHM Niger.
- Le Burundi voudrait un renforcement du partenariat en mettant un accent particulier sur les actions de sensibilisation et la collecte des informations à diffuser.
- La RDC souhaite que le partenariat devienne dynamique suivant l'évolution des pays partenaires, notamment dans la mise à niveau des points focaux chaque fois que les besoins le demande, au lieu que la formation soit quelque fois ponctuelle.
- Enfin, le Bénin précise que le partenariat avec la Belgique s'il se poursuivait devrait permettre de fixer des objectifs aux points focaux et ceci avec des moyens de coercition.